



INFORMATION IMPORTANTE : La société AXA IM Select France a été absorbée par BNP Paribas Asset Management Europe (BNPP AM Europe) en date du 31/12/2025. AXA IM Select France ayant assuré son mandat de société de gestion de portefeuille sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, le présent rapport reflète sa gestion au cours de cet exercice. Ce document s'applique aux portefeuilles d'investissement éligibles dont AXA IM Select France était la société de gestion en titre avant la Fusion. Il sera remplacé en temps voulu dans le cadre du développement de politiques communes.

Pour toute information concernant l'application de cette politique à un fonds spécifique (y compris la méthodologie applicable), veuillez-vous référer à la documentation légale du produit concerné. Ces documents sont disponibles sur les pages des fonds correspondantes accessibles sur notre site internet.

Reporting article 29 de la Loi Énergie Climat 2025

AXA SELECT FLEXIBLE

Juin 2026

1. Informations relatives à la démarche générale d'AXA IM Select France

Jusqu'au 31 décembre 2025, AXA IM Select France était une société de gestion agréée par l'AMF le 22 juin 2010 sous le n° GP 10000025 et membre du Groupe BNP Paribas depuis le 1er juillet 2025. Elle intervenait dans la gestion d'actifs, c'est-à-dire en gestion d'OPC, gestion de portefeuille et conseil en investissement et totalisait à fin décembre 2025 environ 16 milliards d'euros d'encours en gestion et conseil en investissement.

Jusqu'au 31 décembre 2025, AXA IM Select France était intégrée au sein de la *Business Unit* AXA IM Select (identifié comme « AXA IM Select » dans la suite du document), spécialisée en multigestion. Cette *Business Unit* d'AXA IM, était constituée des sociétés de gestion : AXA IM Select Belgium, Architas Multi-Manager Europe Limited - AMMEL (Irlande), AXA IM Select Asia Limited et AXA IM Select France. Elle permet la mise en commun des expertises pour offrir aux clients les solutions les plus appropriées.

La philosophie d'AXA IM Select France vise à offrir les meilleures solutions d'investissement en fonction des objectifs et des contraintes fixés par les entités du Groupe AXA.

AXA IM Select France travaille en architecture ouverte avec plus de 50 sociétés de gestion à travers le monde. L'architecture ouverte permet de filtrer le vaste univers des sociétés de gestion et de distinguer les produits les plus adaptés à travers un processus de sélection rigoureux.

En outre, AXA IM Select France est persuadée que l'intégration de facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection des investissements peut améliorer les rendements des investissements ajustés au risque, à long terme.



2. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du règlement SFDR

A la date de clôture du rapport, le fonds AXA SELECT FLEXIBLE, gérée par AXA IM Select, n'a pas d'objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris ou sur la Stratégie nationale bas-carbone.

AXA IM Select France a l'ambition d'aligner ses objectifs sur l'Accord de Paris et la Stratégie Nationale Bas-Carbone au fur et à mesure de la disponibilité et de la fiabilité des informations relatives aux fonds sous-jacents et que le périmètre des fonds inclus dans les objectifs net zéro des gestionnaires sous-jacents augmentera.

Un certain nombre de mesures a été entrepris depuis fin décembre 2023 (voir liste ci-dessous). A ce jour, la fiabilité des données reste le frein principal à l'établissement d'un objectif de décarbonation.

Données

Depuis fin décembre 2023, AXA IM Select France reçoit des données sur les mesures environnementales pertinentes, par exemple les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone et les données sur l'intensité des gaz à effet de serre des sociétés émettrices, sur ses investissements par l'intermédiaire du fournisseur de données qu'il a choisi.

La couverture est élevée, mais il s'avère que les données ne sont pas encore stables et qu'elles ne sont donc pas totalement fiables pour fixer des objectifs significatifs.

Depuis fin décembre 2023, dans le cadre de la gestion de ses fonds de fonds, AXA IM Select France surveille un PAI environnemental et un PAI social qui sont désormais reportés dans l'annexe périodique SFDR (plus de détails plus bas).

AXA IM Select souhaite poursuivre son analyse des KPI environnementaux nécessaires dont elle aurait besoin pour pouvoir fixer un objectif significatif et des seuils cohérents et attend actuellement d'avoir accès à ces données (par exemple, la part des encours investis dans des secteurs ayant une stratégie net zéro).

Prise en compte et suivi des PAIs

Depuis le quatrième trimestre 2023, l'ensemble des fonds de fonds, classifiés Article 8, gérés par AXA IM Select France, prennent en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (« PAI ») figurant à l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

Les indicateurs PAI sélectionnés par la société de gestion sont les suivants :

- PAI 2 : Empreinte carbone
- PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance

Lors d'investissement dans des fonds gérés par AXA IM Paris ou dans des fonds gérés par des sociétés de gestion externes, AXA IM Select France s'appuie sur la mesure des indicateurs PAI calculée par un fournisseur de



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

données. La mesure de ces indicateurs est prise en considération dans le cadre du processus de diligence ESG pour sélectionner les fonds sous-jacents.

AXA IM Select France examine annuellement la mesure des indicateurs PAI sélectionnés des fonds sous-jacents au cours des quatre derniers trimestres. Les sociétés de gestion des fonds sous-jacents qui semblent avoir un impact négatif important peuvent faire l'objet d'un engagement par AXA IM Select France.

L'objectif de cet engagement peut être d'encourager ces sociétés de gestion à revoir les investissements/instruments qui ont un impact négatif important sur les facteurs de durabilité, et de les encourager à prendre les actions nécessaires. Les décisions prises par AXA IM Select France pour atténuer les PAI seront proportionnées à la mesure continue des indicateurs PAI des fonds sous-jacents.

Des informations sur la manière dont les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été prises en considération au cours de l'année sont disponibles dans le rapport périodique du fonds.

Réglementation SFDR et classification AMF

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le fonds AXA SELECT FLEXIBLE cherche à promouvoir sont satisfaites par la sélection d'au moins 90% de son actif net d'OPC sous-jacents qui bénéficient du label ISR ou qui respectent les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF n° 2020-03.

Questionnaire de due diligence ESG et engagement

Depuis 2023, AXA IM Select France collecte via ses due diligences ESG sur les sociétés de gestion et sur les fonds sous-jacents, l'information sur l'objectif net zéro émission des fonds dans lesquels la société investit. La réponse contribue à l'élaboration de la note globale ESG du fonds sous-jacent calculée par AXA IM Select France.

En outre, AXA IM Select France, dans ses dialogues avec les gestionnaires de fonds dans lesquels elle investit, les encourage à mettre en place des objectifs d'émissions net zero.

Initiative « Net Zero Asset Managers »

Depuis janvier 2024, AXA IM Select France fait partie de l'engagement d'AXA IM à l'initiative « Net Zero Asset Managers » et participe à la mise en place d'une stratégie pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C. AXA IM était l'investisseur fondateur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) lancée en décembre 2020.

Plus d'informations disponibles sur le site : <https://select.axa-im.fr/investissement-responsable>

3. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

A la date de clôture du rapport, la poche du fonds AXA SELECT FLEXIBLE, gérée par AXA IM Select France, n'a pas défini d'objectifs liés à la biodiversité car il ne dispose pas de fournisseurs de données relatives à la biodiversité au niveau émetteur mais seulement les données relatives au PAI #7 « Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité ».

Bien que la couverture de cet indicateur augmente, cet indicateur reste le seul disponible et est bien trop récent pour être capable d'établir une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

Par ailleurs, depuis 2023, AXA IM Select France collecte via ses due diligences ESG sur les fonds sous-jacents, l'information sur l'intégration de l'évaluation de la biodiversité par ces fonds. La réponse fait l'objet d'une notation qui contribue à la note globale ESG du fonds sous-jacent calculée par AXA IM Select France.

Des objectifs à long terme liés à la protection de la biodiversité pourront être mis en place au fur et à mesure de la disponibilité et de la fiabilité des informations relatives aux fonds ou mandats sous-jacents.

Plus d'informations disponibles sur le site : <https://select.axa-im.fr/investissement-responsable>

4. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

AXA IM Select a développé une politique d'investissement responsable globale, dans laquelle s'inscrit AXA IM Select France, qui permet d'intégrer les risques de durabilité dans les décisions d'investissement via une procédure d'évaluation des risques ESG incluse dans les due diligences de la société de gestion.

Les risques de durabilité étant pris en compte, ils sont limités. Néanmoins la réalisation d'un risque de durabilité, notamment d'une manière non anticipée, pourrait avoir une incidence négative soudaine et importante sur la valeur d'un investissement et, par conséquent, une incidence sur la rentabilité du fonds. Cet impact négatif pourrait entraîner une perte totale de la valeur du ou des investissement(s) concerné(s) et pourrait avoir un impact négatif équivalent sur la rentabilité du fonds.

En tant que société de gestion de portefeuille, AXA IM Select France établit et maintient opérationnelle une fonction permanente de gestion des risques indépendante, au plan hiérarchique et fonctionnel, des unités opérationnelles et couvrant les missions suivantes :

- (i) Conseiller et assister les unités opérationnelles et les instances dirigeantes ;
- (ii) S'assurer de la robustesse et de la bonne application des dispositifs de gestion des risques opérationnels et financiers mis en œuvre ;
- (iii) Mettre en œuvre la politique de gestion des risques qu'elle a définie.

La politique de gestion des risques d'AXA IM Select France est mise à jour annuellement.